

Alençon le 6 février 93

Monsieur,

Peruade que nous pouvions nous acquitter l'un
envers l'autre au moyen de nos publications, j'éprouais
pouvoir encore attendre la sortie de plusieurs de mes
livraisons pour me liquider envers vous. Le désir que vous
exprimez aujourd'hui me prouve que j'étais dans l'erreur.
Je viens donc vous prier de croire que je suis disposé à vous
satisfaire en tout point cependant de voudrais bien me
permettre, en raison de mes nombreuses inscriptions,
de ne vous solder que par trimestre, c'est à dire un ou deux
faisant parvenir tous les 3 mois que la somme de 20 fr.
Je vous dois 122 fr. 25^c

Nous en les devons — 16
donc dû par moi — 106 fr. 25^c

20 Mai 93 pay. En même temps que cette lettre vous recevrez un mandat
20 Aout 1^{er} pay. de 20 fr. 00^c. Je vous en ai donc encore recevable de 86 fr. 25^c
20 Nov.
26 Febr. 94 après, Messieurs, mes salutations empressées

86

Chillet

Rue du Port neuf, 31.

avec la réception, si il vous plaît.